

Charte Accessibilité Handicap

Afin de garantir l'égalité des droits et des chances et de permettre l'accès à la formation, au développement des compétences et aussi dans la validation du parcours des personnes en situation de handicap (visible ou invisible), la société Emilie Guibert SAS met des actions en œuvre pour favoriser l'accueil et l'adaptation ses prestations :

- ✓ Questionnement lors de l'entretien préalable de la **situation de handicap visible ou invisible de la personne qui souhaite suivre un accompagnement**. Sont également abordés **les troubles de l'apprentissages connus** : troubles Dys, TDA (H), troubles du spectre autistique...
- ✓ Les locaux 14 rue Jacques Monod sont accessibles au fauteuil roulant, si besoin l'ensemble des formations peut se dérouler à distance en visioconférence.
- ✓ L'ensemble du personnel est formé et informé au sujet de l'accueil des personnels handicapés par le référent handicap : Emilie Guibert
- ✓ L'orientation vers des réseaux partenaires comme l'Agefiph ou la MDPH si besoin.

Votre contact sur le sujet :

Emilie Guibert

06 83 35 29 98

contact@emilieguibert.fr